

<b>Vos démarches administratives après l'obtention de la nationalité française et la remise de votre livret de nationalité</b> NB: il est impératif de conserver l'original de votre déclaration de nationalité française Ne jamais faire plastifier ce document	
Pour obtenir ....	Vous devez .....
<b>ATTENTION: Pour les demandes de carte nationale d'identité et/ ou de passeport, vous devez obligatoirement attendre de recevoir votre acte d'état civil français définitif avant de prendre rendez-vous.</b>	
<b>Carte nationale d'identité</b>  <b>Passeport</b>	Prendre rendez-vous dans l'une des antennes de police d'arrondissement de Paris ( <b>les présentations spontanées ne sont pas acceptées</b> ) Par internet: <a href="#">prise de rendez-vous CNI/passeport</a>  Par téléphone: 01 58 80 80 80
<b>Acte de naissance</b>  Si vous êtes né en France  Si vous êtes né à l'étranger	A la mairie de la commune ou de l'arrondissement où vous êtes né: <a href="#">Vous pouvez notamment consulter le site suivant</a>  Au service central d'état civil du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes Par internet : <a href="#">via un formulaire en ligne</a> Par courrier : Ministère des Affaires étrangères Service central d'Etat civil 11, rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09
<b>Acte de mariage</b>  Si célébré en France  Si célébré à l'étranger	A la mairie de la commune de célébration : <a href="#">Vous pouvez notamment consulter le site suivant</a>  Au service central d'état civil du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes Par internet : <a href="#">via un formulaire en ligne</a> Par courrier : Ministère des Affaires étrangères Service central d'Etat civil 11, rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09
<b>Recensement militaire des personnes âgées de 16 à 25 ans</b>	A la mairie de la commune ou de l'arrondissement de résidence
<b>Correction des erreurs sur les documents remis</b>  Sur la déclaration  Sur les actes d'état civil ou Sur le livret de famille	A la sous-direction de l'accès à la nationalité française du Ministère de l'Intérieur Ministère de l'intérieur Sous-direction de l'accès à la nationalité française 12 RUE FRANCIS LE CARVAL 44 404 REZE CEDEX  Au service central d'état civil du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes qui vous indiquera la procédure à suivre Par téléphone : 0826 08 06 04 Par courrier: Ministère des Affaires étrangères Service central d'Etat civil 11, rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09